

Réunion du Conseil Municipal

du 3 mars 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 3 mars 2020 à 19 heures 30 sous la Présidence de Madame Cécile CREUZON, Maire.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Lotissement du Moulin Ferrare
- 2) Vente parcelles de terrain à construire
- 3) Licence IV
- 4) Divers

Présents : MM. René BAILLOT, Didier GIRAUD, Olivier NORE, Serge SAINTIGNY, Claude STEINER, Claude TOURAND, Mmes Christine BOUSSAGEON, Sandra CHARRIERE, Cécile CREUZON, Catherine DHUME, Marie-Thérèse PIERRON, Isabelle ROUSSILLAT, Marie-Chantal SIMONNET.

Absents excusés: Mme Maria DUSSAT qui a donné procuration à Mme Cécile CREUZON et M. Yves DANCHAUD qui a donné procuration à Mme Marie-Thérèse PIERRON.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Thérèse PIERRON.

1) Lotissement du Moulin Ferrare :

Les élus étaient invités le 12 février pour étudier les différents projets d'aménagement du futur lotissement du Moulin Ferrare.

Madame le Maire présente le projet retenu de lotissement établi par le cabinet d'architecte A2I.

Le terrain est divisé en 8 lots de 845 m² à 1202m². Le hangar et la maison existants seront démolis. Une route traversera le lotissement et ressortira Faubourg de Limoges afin d'assurer l'accès aux véhicules de sécurité et d'incendie.

Le Conseil Municipal accepte ce plan à l'unanimité.

Après discussion, le prix de vente est défini : 9 € le m².

Le Conseil Municipal vote ce tarif à l'unanimité.

2) Vente parcelles terrain à construire :

Les deux acquéreurs des parcelles Grande Rue du Puy et lotissement du Pré Saint Vincent se sont rétractés.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'arrêt des transactions en cours.

De nouveaux acquéreurs potentiels se sont manifestés. La parcelle Grande Rue du Puy sera divisée en deux lots au profit de M. Michel BERERD pour l'une et de Mme Félicité BELMECK pour l'autre.

M. Geoffroy LEMAIRE souhaite acheter la parcelle du lotissement du Pré Saint Vincent.

Ces parcelles sont vendues 1€ le m² (décision du Conseil Municipal du 16 novembre 2017)

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la vente de ces terrains.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'annulation de la vente de la M.E.G.A. à M. SIMONIN, un nouvel acquéreur est en pourparlers avec M. ROCHELET, propriétaire des bâtiments contigus.

3) Licence IV :

Un contrat de location de trois ans de la licence IV au profit de la Cave du Broc représentée par M. David NOYE et Mme Laure Le PUIL est présenté au Conseil Municipal. Le tarif de location s'élève à 75 € la première année puis à 100 € à partir de la deuxième.

Le Conseil Municipal valide cette location à l'unanimité.

4) Divers :

➤ Place de la Cueilie : Madame le Maire propose de faire réaliser une étude de sol sur cette partie de voie ainsi que sur le terrain acheté récemment le long de la Rue des Fossés. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

➤ La roto trancheuse qui date de 1996 est obsolète, la réparation coûterait environ 4000,00 € ce qui représente le prix d'une neuve. Des devis seront demandés auprès des concessionnaires.

➤ Analyse de l'eau potable : suite à la demande de la mairie, SUEZ a ordonné au laboratoire départemental d'analyses d'effectuer un contrôle par des prélèvements. Aucune anomalie n'a été détectée. La population a été informée des résultats par affichage sur le panneau informatique Place de la Poste.

➤ Point sur le travail des employés communaux :

* Abbatiale : le parquet de la chapelle va être refait et le mécanisme de l'ancienne horloge a été remonté ; Madame le Maire remercie M. René BAILLOT.

* Salle de réunion à côté de la médiathèque : la réfection est en cours, il serait souhaitable de lui donner un nom.

* Ecole maternelle : la peinture du sous bassement du mur du préau est en cours pour permettre aux écoliers de réaliser une fresque.

* Camping : les travaux seront réalisés avant la saison estivale.

* Rue de La Brèche : la remise en état de la bouche d'égout a été réalisée.

* Syndicat Mixte Fermé : pose d'une cloison dans la pièce principale.

* Salle des fêtes : pose d'une porte coupe feu.

* Balayage des rues : reprise du balayage des rues le jeudi.

Madame le Maire remercie une nouvelle fois les employés pour leur disponibilité et leur motivation dans le cadre du travail communal.

➤ Demande d'aide sociale : Le Conseil Municipal reporte sa décision

➤ Réunion de chantier Grande Rue du Puy du mercredi 4 mars à 9 heures : tous les conseillers sont invités.

La séance est levée à 20 H30